

Colmar, le 4 janvier 2019

Recensement de la population

Dans le cadre du recensement de la population, 2800 foyers colmariens seront recensés entre le 17 janvier et le 23 février 2019, par des agents recenseurs, munis d'une carte officielle les accréditant pour cette mission.

Participer au recensement est une obligation, et la Ville compte sur le civisme des résidents pour participer aux opérations de collecte.

Il est possible de répondre par Internet, moyen plus rapide, plus simple et moins coûteux. En l'absence d'outil informatique et de connexion Internet, des formulaires papier seront proposés par l'agent recenseur.

Une réponse rapide facilitera le recueil des informations et évitera à l'agent recenseur de multiplier les passages.

Informations complémentaires : service population au 03 68 09 03 37 ou 03 69 99 56 32

CONTACT PRESSE :

Lucie HAMON - Attachée de presse

03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33

lucie.hamon@colmar.fr